



Livre blanc pour une norme mondiale minimale de transparence

Ce livre blanc présente les arguments en faveur d'une norme mondiale exigeant la divulgation des informations sur les substances chimiques dangereuses utilisées dans un produit dans le cadre du commerce international. Destiné à lancer la réflexion, il explique pourquoi une norme de transparence est nécessaire pour protéger la santé humaine et l'environnement, et comment elle constituerait une base essentielle pour une économie circulaire sûre et aiderait les pays à ajouter des informations à leurs registres sanitaires nationaux. Le document identifie certaines des questions qui pourraient se poser lors de la conception et de la mise en œuvre d'une norme de transparence mondiale. Des suggestions sont effectuées sur la manière de les aborder.

L'Assemblée des Nations unies pour l'Environnement (UNEA) et la 5^{ème} Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (ICCM5) sont deux occasions de rencontres prochaines où la communauté mondiale pourrait commencer à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une telle norme.

Contexte

Les produits chimiques contenus dans les produits (CiP) sont devenus une question politique émergente dans l'Approche Stratégique Internationale pour la Gestion des Produits Chimiques (SAICM), suite à une décision de l'organe de décision de la SAICM, l'ICCM, en 2012¹. Elle encourage le partage d'informations sur l'identité des produits chimiques présents dans les produits à l'intérieur et à l'extérieur des chaînes d'approvisionnement. En 2015, un programme CiP a été créé pour stimuler les travaux sur la thématique, notamment en définissant mieux les conditions et les formats de partage des informations². Toutefois, l'impulsion attendue n'a pas eu lieu. Il convient maintenant de relancer les travaux du programme de politique d'investissement en prenant de nouveaux engagements fermes dans le cadre du successeur de la SAICM. L'adoption du programme CiP en 2015 a coïncidé avec la publication du premier plan d'action de l'Union européenne (UE) pour une économie circulaire, qui a été actualisé et révisé³. L'UE est en train d'ajuster toute la législation sur les produits chimiques et les déchets pour soutenir l'économie circulaire.

Les discussions s'intensifient également dans le monde entier indiquant l'économie circulaire comme stratégie clé pour faire avancer les travaux sur un certain nombre d'Objectifs de Développement Durable (ODD). Ceci est attesté, entre autres, par les résolutions qui appellent à l'économie circulaire et à maintenir les substances dangereuses hors des cycles des matières, adoptées par l'UNEA⁴

L'économie circulaire illustre comment le cycle de vie des produits chimiques et des déchets recoupe de nombreuses priorités et domaines thématiques relatifs à l'environnement, la santé et la société, y compris le travail de plusieurs groupes de politiques mondiales, comme la biodiversité et le changement climatique. Elle offre un potentiel pour le récit qui permettra de comprendre pourquoi les synergies entre plusieurs groupes de politiques doivent être renforcées dans le cadre de l'après 2020 et pourquoi il est nécessaire d'accroître la priorité politique accordée aux produits chimiques et aux déchets.

Dans sa stratégie de durabilité sur les produits chimiques récemment publiée, la Commission Européenne souligne la nécessité d'intégrer la transition vers une économie circulaire sans

¹ Emerging policy issues (<http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM2/doc/ICCM2%2010%20emerging%20issues%20E.pdf>)

² Chemicals in Products Programme (<http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1502319%20SAICM-ICCM4-10-e.pdf>)

³ EU revised action plan for circular economy (https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/new_circular_economy_action_plan.pdf).

⁴ UNEP/EA.4/Res.6 (<http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28471/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>), UNEP/EA.4/Res.7 (<http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28472/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>), UNEP/EA.4/Res.8 (<http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28518/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>), and UNEP/EA.4/Res.19 (<http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28501/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>)

produits toxiques, en tant qu'"éléments transversaux essentiels pour le développement durable, en tenant compte de la cohérence des politiques pour le développement⁵

Il est essentiel de savoir quels sont les produits chimiques présents dans les produits tout au long de leur cycle de vie pour une économie circulaire sûre et non toxique. Cela souligne l'importance de la réalisation des objectifs du programme CiP en matière d'information, qui prévoit la divulgation des substances chimiques présentes dans les produits à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement.

Étant donné que les produits de consommation sont reconnus comme une source d'exposition aux produits chimiques toxiques, la divulgation d'informations sur leur présence dans les produits permettra également aux pays d'évaluer l'exposition directe par les produits, ainsi que les fuites de ces produits chimiques dans l'environnement et l'exposition secondaire par l'air, l'eau et les aliments, puis de relier ces données aux impacts sur la santé publique par le biais des registres de santé nationaux. Cela permettrait de soutenir les systèmes nationaux de collecte et de traitement des informations sur les substances toxiques pour l'environnement, les évaluations des risques tout comme d'aider à identifier les substances toxiques qui doivent être réévaluées, en fonction du degré de risque.

Ainsi, alors que les travaux sur la divulgation volontaire des substances chimiques contenues dans les produits devraient se poursuivre et s'intensifier, les obligations relatives aux travaux sur les substances chimiques contenues dans les produits en tant que sujet de préoccupation de la SAICM devraient également augmenter. C'est ce qu'a notamment souligné le récent rapport d'évaluation du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) sur les Questions Préoccupantes (IoC) pour la SAICM⁶⁷. Ce rapport répond à la résolution 4/8 de l'UNEA et vise à informer la communauté internationale sur la situation actuelle de certaines questions préoccupantes sur la base d'une analyse des données publiées au cours de la dernière décennie. L'évaluation a identifié un besoin urgent d'intensifier le travail sur la base des questions préoccupantes existantes, y compris par le biais d'instruments contraignants. Elle a souligné que les progrès dans le travail sur les questions préoccupantes ont été inégaux entre les pays, et que les incohérences politiques entre les pays entravent les progrès. Elle a également souligné qu'avec l'intérêt croissant au niveau mondial pour la mise en place d'économies circulaires, les informations sur les teneurs en produits chimiques doivent être disponibles à tous les stades de la vie d'un produit. Elle a en outre appelé à des approches holistiques pour traiter les questions préoccupantes. Dans la mesure du possible, elle suggère que les actions s'appuient sur les initiatives réglementaires existantes.

Justification

⁵ Chemicals Strategy for Sustainability – towards a toxic-free environment (<https://ec.europa.eu/environment/pdf/chemicals/2020/10/Strategy.pdf>)

⁶ Issues of Concern is the proposed collective term for what was earlier called Emerging Policy Issues and Other Issues of Concern.

⁷ Retrieved 25-10-2020 from the UNEP webpage (<https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/33807>)

Les produits de consommation sont reconnus comme une source importante d'exposition aux produits chimiques toxiques tout au long de leur cycle de vie. La transparence et la traçabilité qui contribuent à prévenir la présence de substances chimiques préoccupantes dans les produits et les flux de matières associés sont au cœur d'une économie circulaire qui devrait être sûre pour la santé humaine et l'environnement. Toutefois, l'absence d'exigences convenues au niveau mondial, pour garantir la disponibilité et l'accessibilité des informations sur les produits chimiques dangereux présents dans les produits⁸, tout au long de leur cycle de vie, entraîne une contamination continue de la chaîne d'approvisionnement. Étant donné que les chaînes d'approvisionnement de nombreux matériaux et produits sont aujourd'hui multinationales, il est difficile de lutter contre la propagation des substances chimiques préoccupantes qu'elles contiennent tant que des mesures mondiales harmonisées n'auront pas été adoptées. Il est particulièrement difficile pour les pays à faible revenu d'avoir accès à l'information. Nombre d'entre eux sont des importateurs nets de produits. D'où, les entreprises de ces pays manquent de ressources et parfois de connaissances, pour demander systématiquement des informations aux fournisseurs, en particulier au-delà de leurs juridictions nationales. Des exigences mondiales en matière d'information permettraient d'éliminer cet obstacle, pourraient améliorer les progrès des travaux sur les CiP entre les pays et, par conséquent, répondre à l'une des préoccupations de l'évaluation par le PNUE sur les questions préoccupantes de la SAICM⁹.

En outre, les fournisseurs des chaînes d'approvisionnement multinationales des produits doivent souvent faire face à de multiples normes parallèles propres à l'entreprise ou au pays/à la région. Cela nécessite des ressources parfois difficiles à exploiter pour les petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu. Des normes harmonisées au niveau mondial permettent d'uniformiser les conditions de concurrence pour toutes les entreprises, de faciliter l'échange d'informations à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement tout au long du cycle de vie des produits. Ce qui contribue à éliminer les potentielles doubles normes tout en garantissant l'égalité devant la loi dans tous les pays et régions. Des normes harmonisées au niveau mondial seront particulièrement bénéfiques pour la sécurité des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement dans les pays où la réglementation est absente ou faible.

La stratégie de l'UE en matière de produits chimiques pour le développement durable souligne la nécessité d'aider les pays à respecter les obligations liées aux accords internationaux sur les produits chimiques et les déchets, notamment en mettant en place des normes communes qui offrent une protection élevée de la santé humaine et de l'environnement, avec des conditions de concurrence équitables¹⁰.

⁸ From now on, “product” is considered a collective name for materials/products that are constituent components of more complex products, as well as complex products.

⁹ The UNEP Assessment of SAICM IoCs highlights the following challenges and opportunities for the work on chemicals in products” **(1)** Foster communication of chemicals present in products throughout the supply chain, versus the current common practice of communicating what should not be present. **(2)** Extend CiP communication to actors outside supply chains, e.g., by exploring instruments such as fiscal policies, extended producer responsibility, corporate sustainability reporting, and new public-private partnerships. **(3)** Ensure CiP information is relevant, accurate, current and accessible through strong regulatory and voluntary actions on effective monitoring and enforcement.

¹⁰ Chemicals Strategy for Sustainability – Towards a Toxic-free Environment
(<https://ec.europa.eu/environment/pdf/chemicals/2020/10/Strategy.pdf>)

L'évaluation du PNUE sur les travaux du CiP a appelé à des approches holistiques pour aborder les questions préoccupantes. En fonction de la portée chimique choisie, une norme de transparence minimale mondiale (NTMM, en anglais GMTS) pour les substances chimiques préoccupantes peut être un exemple d'outil global permettant d'améliorer simultanément l'accès à l'information pour plusieurs substances chimiques internationales. Cela ne sera pas seulement le cas pour les produits chimiques d'intérêt, notamment les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques (HSLEEP), les substances per- et perfluoralkyliques (PFAS), les perturbateurs endocriniens (EDC), mais aussi celui des produits préoccupants candidats suggérés dans le rapport du PNUE, tels que l'arsenic, le bisphénol A (BpA), le cadmium, les organoétains et les phtalates. Ces arguments justifient l'établissement d'une norme de transparence minimale mondiale pour les produits chimiques d'intérêt mondial dans tous les secteurs.

Modèles et champ d'application des produits et des substances chimiques

Dans le monde réel, les données sur les expositions et les risques associés aux produits chimiques sont très rares et incomplètes. Par conséquent, la manière la plus pratique d'identifier les substances chimiques pour les lister est basée sur leurs propriétés de danger intrinsèques, ce qui est également conforme au principe de précaution¹¹. Par exemple, les produits chimiques d'intérêt mondial sont identifiés pour la Convention de Stockholm sur la base de leurs critères de danger intrinsèque¹². Les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates à la liste de la législation européenne sur les produits chimiques, leur enregistrement dans le système de Règlement sur l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions des Substances Chimiques (REACH), sont également identifiées sur la base de critères basés sur le danger¹³. En outre, la définition du champ d'application des substances chimiques pour le programme CiP de la SAICM fait référence aux propriétés de danger¹⁴.

Nous suggérons que la norme minimale mondiale de transparence soit une liste négative, c'est-à-dire qu'elle contienne des produits chimiques reconnus comme ayant des propriétés dangereuses intrinsèquement inacceptables pour la santé humaine et l'environnement. Les listes réglementaires sont généralement des listes négatives, telles que la liste de la Convention de Stockholm et la liste candidate de l'UE. Du point de vue de la confidentialité des informations commerciales, une liste négative est également moins compliquée qu'une liste positive, car il ne devrait pas y avoir de controverse à ce qu'une entreprise divulgue des informations sur des produits chimiques dangereux, y compris à des parties prenantes en dehors de la chaîne d'approvisionnement,

¹¹ The precautionary principle first emerged during the 1970s and has since been enshrined in a number of international treaties on the environment, such as Principle 15 of the Rio Declaration, in the Treaty on the Functioning of the EU and the national legislation of a number of Member States. It enables decision-makers to adopt precautionary measures when scientific evidence about an environmental or human health hazard is uncertain and the stakes are high.

¹² Annex D, Stockholm Convention (<http://www.pops.int/Portals/0/download.aspx?d=UNEP-POPS-COP-CONVTEXT-2017.English.pdf>).

¹³ Article 57, REACH Regulation (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006R1907&from=EN>).

¹⁴ Chemicals in Products Programme (http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/EPI/CiP%20programme%20October2015_Final.pdf).

conformément au programme CiP¹⁵. Il est essentiel que les informations fournies par la norme mondiale de transparence minimale soient accessibles à toutes les parties prenantes tout au long du cycle de vie d'un produit.

Il existe plusieurs possibilités pour construire la norme mondiale de transparence minimale. Elle devrait s'appliquer au champ d'application des produits, et de leurs composants, définis dans le programme CiP¹⁶.

Afin de s'assurer qu'une norme de transparence minimale sur les Produits Chimiques d'Intérêt Mondial soit rapidement adoptée, nous suggérons d'inclure les produits chimiques réglementés par les conventions de Bâle¹⁷, de Minamata¹⁸ et de Stockholm¹⁹, le protocole de Montréal de la Convention de Vienne²⁰, la liste des substances cancérigènes du CIRC²¹, ainsi que les produits chimiques de la directive européenne relative à la limitation des substances dangereuses (RoHS)²² et les substances extrêmement préoccupantes (SVHC), telles que définies dans l'article 59 du règlement européen REACH²³. Ceci est conforme à la recommandation de l'évaluation du PNUE des travaux sur les questions préoccupantes visant à élaborer des actions basées sur la réglementation existante.

L'inclusion des produits chimiques énumérés dans les Conventions de Bâle et de Stockholm est justifiée par le fait qu'ils sont pertinents pour les déchets potentiellement destinés à des matériaux recyclés, tels que les plastiques, les déchets électroniques et les déchets textiles. Le recyclage de déchets contenant des substances chimiques toxiques pourrait entraîner la contamination de nouveaux produits fabriqués à partir de matériaux recyclés²⁴. En janvier 2020, l'UE a retiré l'exemption spécifique prévue par la Convention de Stockholm qui permettait le recyclage des matériaux contenant des retardateurs de flamme toxiques, connus sous le nom de PBDE²⁵. Il s'agissait d'un pas important vers l'assainissement du recyclage et la réduction de la contamination des nouveaux produits. En outre, la mise en œuvre des conventions pourrait être facilitée par la divulgation d'informations sur la présence de substances chimiques réglementées dans les

¹⁵ SAICM CiP programme inter alia states that “Information on chemicals relating to the health and safety of humans and the environment should not be regarded as confidential”.

¹⁶ See page 9 of the CiP Programme document

(<http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1502319%20SAICM-ICCM4-10-e.pdf>).

¹⁷ Basel Convention

(<http://www.basel.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/1275/Default.aspx>). Annex I chemicals in plastic waste, e waste, textile waste, and other waste intended for recycling.

¹⁸ Minamata Convention (<http://www.mercuryconvention.org/Portals/11/documents/Booklets/COP3-version/Minamata-Convention-booklet-Sep2019-EN.pdf>)

¹⁹ Stockholm Convention (<http://www.pops.int/Portals/0/download.aspx?d=UNEP-POPS-COP-CONVTEXT-2017.English.pdf>), non-pesticide/biocide chemicals.

²⁰ Montreal Protocol (https://ozone.unep.org/sites/default/files/2019-12/The%20Ozone%20Treaties%20EN%20-%20WEB_final.pdf)

²¹ Agents classified by the IARC Monographs, volumes 1-127 (<https://monographs.iarc.fr/list-of-classifications>).

²² EU RoHS Directive (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0065&from=EN>)

²³ Substances of Very High Concern (<https://echa.europa.eu/candidate-list-table>)

²⁴ Toxic Loophole – recycling hazardous waste into new products (https://ipen.org/sites/default/files/documents/TL_brochure_web_final.pdf).

²⁵ Stockholm Convention Exemption

(<http://chm.pops.int/Implementation/Exemptions/SpecificExemptions/TetraBDEandPentaBDErSE/tabid/5039/Default.aspx>).

matériaux, étant donné qu'il n'existe généralement aucune obligation de divulgation dans le cadre de ces conventions. Il ne devrait pas y avoir de controverse sur l'élaboration d'une norme de transparence minimale globale basée sur les conventions

La directive européenne sur les règles de santé publique a été utilisée comme modèle ou comme réglementation plus ou moins identique dans un certain nombre de pays²⁶. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de controverse sur le fait de l'utiliser également comme un élément de la norme de transparence minimale mondiale.

Les SVHC, en revanche, sont spécifiques à l'UE. Toutefois, les critères qui sous-tendent leur identification tiennent compte des propriétés de danger dans la définition du champ d'application des produits chimiques pour le programme CiP de la SAICM. De plus, la liste des SVHC est sans doute la liste de produits chimiques d'intérêt mondial la plus complète que nous ayons à ce jour dans toutes les juridictions. Les substances chimiques SVHC sont déjà associées à une obligation de divulgation obligatoire, et une base de données publique sur les SVHC présentes dans tous les produits fabriqués ou importés dans l'UE sera bientôt lancée²⁷. Cette base de données repose sur le principe de la réalisation de tous les objectifs d'information du programme CiP et pourrait devenir un modèle pour une base de données similaire au niveau mondial.

En cas de chevauchement des produits chimiques dans les règlements mentionnés, les limites réglementaires les plus strictes devraient s'appliquer à la divulgation d'informations selon la norme de transparence minimale mondiale.

Si l'une des conventions et réglementations sous-jacentes est mise à jour, la norme minimale globale de transparence devra refléter les mises à jour.

Les seuils de concentration pour la déclaration à la norme de transparence doivent être soigneusement examinés²⁸. Ils doivent également être suffisamment bas pour assurer une protection suffisante de la santé humaine et de l'environnement. Par exemple, le seuil de divulgation des SVHC dans le règlement européen REACH est de 0,1 %, ce qui peut être insuffisant pour les perturbateurs endocriniens qui peuvent être biologiquement actifs à de très faibles concentrations. Dans la directive européenne sur les RoHs, le seuil de divulgation est de 0,01 %, ce qui est plus approprié et donne un meilleur niveau de sécurité. Si une industrie a déjà une exigence de déclaration plus stricte, elle est encouragée à poursuivre avec sa norme plus stricte déjà établie, ce qui favorise un niveau d'ambition plus élevé pour la déclaration.

Si l'approche décrite ci-dessus est raisonnable et importante dans un premier temps, les conventions actuelles sur les produits chimiques ne permettent pas de prendre en compte la distribution transfrontalière des substances chimiques préoccupantes au niveau mondial via des modes anthropiques, notamment les chaînes d'approvisionnement internationales de produits et de déchets. Lesdites conventions ne tiennent pas compte des effets transgénérationnels²⁹, ni des

²⁶ RoHs as a model for similar regulations in many countries (<https://www.rohsguide.com/rohs-future.htm>).

²⁷ EU SCIP database (<https://echa.europa.eu/sv/scip-database>).

²⁸ Guidance for stakeholders on exchanging chemicals in products information (<http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/ICCM4/doc/K1502355%20SAICM-ICCM4-11-e.pdf>).

²⁹ Trans-generational effects: Effects of chemical exposure manifesting in offsprings to individuals who were exposed, sometimes several generations back, and long after exposure has terminated. This can happen because chemicals may interfere with how genes are regulated, by changing the regulation in hereditary ways.

effets cocktails³⁰. Il existe certainement des produits chimiques dangereux qui remplissent plusieurs des critères de la Convention de Stockholm, mais qui ne remplissent pas le critère relatif au transport géographique à longue distance, car les critères de la Convention de Stockholm ne prennent en considération que le transport dans l'air, l'eau et les biotes, et non les flux de matières. **Par conséquent, nous voyons également la nécessité de développer des critères complémentaires pour les produits chimiques d'intérêt mondial afin de combler les lacunes existantes.** L'Agence suédoise des produits chimiques (KemI), le Centre d'Analyse des Risques Chimiques futurs et Gestion des Stratégies de l'Université de Göteborg et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont récemment élaboré une proposition de critères basés sur les dangers pour identifier les produits chimiques d'intérêt mondial et l'ont présentée dans le cadre d'un atelier d'experts techniques à l'appui du processus intersessions³¹. Cette proposition pourrait éventuellement servir de point de départ à l'élaboration de critères complémentaires pour les produits chimiques d'intérêt mondial.

Il ne faut pas oublier que les entreprises pourraient, et devraient être encouragées, à mettre en place des programmes de transparence plus ambitieux en plus de la norme minimale de transparence mondiale.

Développement et gestion

Il existe différentes approches quant à la manière dont les critères et la norme de transparence minimale mondiale pour les produits chimiques d'intérêt mondial pourraient être élaborés et gérés.

Un comité multipartite libre de toute influence d'intérêts commerciaux et coordonné par le Programme Interorganisations pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques (IOMC) pourrait être chargé d'élaborer la norme de transparence minimale mondiale et les critères complémentaires pour les produits chimiques d'intérêt mondial, suite à une décision prise lors de la prochaine ICCM5.

Une fois les critères et la liste établis, la liste peut être gérée et maintenue vivante par un comité multipartite coordonné par l'IOMC, éventuellement avec des contributions régulières supplémentaires des parties prenantes de la SAICM. Toute partie prenante au sein du comité multipartite devrait être autorisée à proposer des produits chimiques à la liste, avec une motivation écrite en référence aux critères.

Idéalement, la norme mondiale minimale de transparence devrait faire partie d'un accord contraignant. Elle pourrait faire partie d'un traité existant, si ce dernier autorise des modifications ou des ajouts de protocoles. Cette option devrait être étudiée pour les conventions sur les produits chimiques déjà mentionnées ou pour la Convention d'Aarhus sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public au Processus Décisionnel et l'Accès à la Justice en Matière d'Environnement, un instrument élaboré par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe, et qui sert de traité mondial "ouvert"³².

³⁰ Cocktail effects: Toxicity combination effects between mixtures of chemicals. They may jointly increase toxicity to larger degrees than the individual toxicities of the chemicals in the mixture, or cancel out any added toxicity effects.

³¹ Documents from the technical expert workshop, including the suggested criteria (<https://unitar.org/technical-expert-workshop-criteria-substances-international-concern-beyond-2020>).

³² Aarhus Convention (<https://www.unece.org/env/pp/introduction.html>).

Une autre approche serait une norme comme le Système Global Harmonisé (SGH)³³. La mise en œuvre du SGH comporte trois étapes : adoption formelle par les pays ; incorporation dans la législation nationale, c'est-à-dire pour la rendre contraignante ; et facilitation et mise en œuvre de l'adoption et de l'utilisation du SGH par les entreprises et tout autre acteur concerné. Un inconvénient de cette approche est que différents pays peuvent adopter différentes versions de la norme, comme nous le constatons pour le SGH, ce qui constitue un obstacle pour tirer parti des avantages d'une harmonisation complète.

Dans tout type de comité, il est très important d'assurer une forte participation des pays à faible et moyen revenu, afin que leurs perspectives et leurs besoins soient dûment pris en considération. De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont des importateurs nets de matériaux/produits et disposent généralement de faibles capacités d'analyse et de ressources d'essai, et sont donc tributaires de l'obtention d'informations sur les produits chimiques dangereux qu'ils contiennent auprès de leurs fournisseurs en amont. Au sein du sous-comité SGH, hébergé par la Commission Économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), par exemple, les représentants des États membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont une influence disproportionnée. Ce genre de situation doit être évité si un comité chargé de gérer une norme mondiale minimale de transparence est mis en place.

Nous envisageons deux étapes : tout d'abord, ce sera une obligation de divulgation pour les produits chimiques de la liste de transparence ; ensuite, des restrictions au niveau mondial pour les produits chimiques de la liste qui ne sont pas encore réglementés par des conventions.

Le respect de la norme devra être assuré par des systèmes nationaux appropriés, par exemple des contrôles ponctuels réguliers avec vérification analytique des substances chimiques d'intérêt mondial dans les matériaux/produits. Aux frontières, le service des douanes peut être responsable, et dans d'autres cas, les agences nationales des produits chimiques ou la police.

Utilisation d'une norme minimale mondiale de transparence pour les produits chimiques d'intérêt mondial dans le cadre du successeur de la SAICM

Il est urgent d'élever l'engagement et le niveau d'ambition dans les travaux du CiP et du successeur de la SAICM.

Une façon très concrète de renforcer les mécanismes d'évaluation des progrès est l'inclusion d'une norme de transparence minimale mondiale pour les produits chimiques de préoccupation mondiale comme jalon dans le cadre des objectifs, des indicateurs et des étapes d'un plan de travail du CiP.

Un exemple de ce à quoi cela pourrait ressembler dans la pratique se trouve à l'annexe A. Outre l'établissement de la norme de transparence minimale mondiale qui succédera à la SAICM, elle présente également une séquence logique d'actions qui s'appuie sur la norme de transparence minimale mondiale en commençant par les accords existants sur les produits chimiques et qui, avec le temps, augmenterait considérablement le niveau d'ambition des travaux du CiP. La première étape consistera à élaborer la norme mondiale de transparence minimale pour les

³³ A Guide to The Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) (<https://www.osha.gov/dsg/hazcom/ghsguideoct05.pdf>).

produits chimiques déjà réglementés et à veiller à leur divulgation dans les produits. À l'avenir, la liste des produits chimiques pourrait être élargie en fonction de l'évolution des accords ainsi que des informations complémentaires permettant de combler les lacunes. Une base de données mondiale accessible au public sera développée en amont afin de garantir la divulgation obligatoire d'informations à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement sur les produits chimiques préoccupants au niveau mondial, en suivant l'exemple de la base de données de l'ECHA. À terme, les produits chimiques d'intérêt mondial divulgués pourraient être réglementés comme le suggère l'objectif Y en son étape 1 de l'annexe A.

Si nous considérons l'adoption de la norme de transparence minimale mondiale pour les produits chimiques d'intérêt mondial comme la clé de voûte d'une économie circulaire mondiale sans danger pour la santé humaine et l'environnement, il ne faut pas oublier de poursuivre les travaux du CiP en vue d'une éventuelle divulgation complète des ingrédients. Les produits chimiques qui sont considérés comme inoffensifs à l'heure actuelle peuvent être considérés comme nocifs à l'avenir. La meilleure façon de savoir dans quels produits se trouvent les substances chimiques, si la classification des dangers change, est de divulguer tous les ingrédients.

Suggestions d'actions à mener

L'ICCM peut adopter des décisions sur l'élaboration de critères complémentaires pour les produits chimiques d'intérêt mondial, ainsi qu'une norme minimale mondiale de transparence basée sur ces critères, pour autant qu'ils soient purement volontaires. Cela pourrait être fait dans le cadre du successeur de la SAICM. Elle devrait également être en mesure de publier des résolutions appelant d'autres instances à développer les critères et la norme ainsi qu'étudier si elle pourrait être liée à des obligations accrues.

Idéalement, les critères et la norme devraient être élaborés dans le cadre de l'IOCM, afin de garantir un engagement et une appropriation solides de la part de toutes les organisations intergouvernementales concernées par la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il serait alors préférable d'adopter une résolution d'un poids politique plus important qu'une résolution de l'ICCM.

Les résolutions de l'UNEA, ou même de l'Assemblée Générale des Nations unies (AGNU), auraient ce poids politique. Une décision de l'AGNU d'établir un cadre d'habilitation³⁴, tel qu'envisagé par plusieurs parties prenantes de la SAICM, serait très utile pour relancer et améliorer la fonction de l'IOCM, afin qu'elle puisse, entre autres, être chargée de créer le comité chargé de l'élaboration des critères et des normes.

Comme mentionné dans la section "Contexte", un certain nombre de résolutions adoptées par l'UNEA4 ont appelé à une économie circulaire et à une amélioration de la transparence et du partage des informations sur les produits chimiques dans la chaîne d'approvisionnement des produits, en particulier la résolution UNEP/EA.4/Res.8³⁵.

³⁴ Enabling Framework

(http://www.saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP3/INF/SAICM_IP3_INF4_EnhancingGovernanceSM_CW.pdf)

³⁵ UNEP/EA.4/Res.8

(<http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28518/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>).

Nous encourageons vivement les pays et les régions à envisager de proposer une nouvelle résolution sur les produits chimiques et les déchets pour l'UNEA5, en s'appuyant sur la résolution UNEP/EA.4/Res.8, mais en prenant une longueur d'avance en demandant la création d'un comité chargé d'élaborer des critères complémentaires pour les produits chimiques d'intérêt mondial, une norme minimale mondiale de transparence, et d'étudier si cette norme pourrait éventuellement être ajoutée sous forme de protocole à un traité existant. Il s'agirait d'une avancée logique et concrète qui jetterait les bases d'une économie circulaire mondiale sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Une telle résolution avant la cinquième Conférence internationale sur les produits chimiques (ICCM5) donnerait également un mandat clair pour inclure des critères pour les produits chimiques d'intérêt mondial et une norme de transparence minimale mondiale dans les objectifs, les indicateurs et les étapes du plan de travail du CiP dans le successeur de la SAICM.

<p>Objectif X :</p> <p>Les informations sur les propriétés des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et sur leur gestion rationnelle, y compris les produits de substitution, ainsi que sur la composition chimique des produits sont accessibles à tous afin de permettre des décisions et des actions en connaissance de cause</p>	<p>Indicateur 1 :</p> <p>Un comité³⁶ pour l'élaboration de critères de divulgation et d'identification des produits chimiques d'intérêt mondial sur la base des propriétés intrinsèques de danger en place et opérationnel.</p> <p>Indicateur 2 :</p> <p>Les produits chimiques d'intérêt mondial sur la base des critères définis pour la norme mondiale de transparence</p>	<p>Étape 1 pour l'indicateur 1, 2 :</p> <p>D'ici l'année A, une norme mondiale de transparence pour les produits chimiques de préoccupation mondiale est en place, prête à être adoptée dans les plans d'action nationaux pour le successeur de la SAICM</p>
	<p>Indicateur 3 :</p> <p>Mise en place d'un financement spécifique pour la création d'une base de données mondiale sur les produits chimiques d'intérêt mondial.</p> <p>Indicateur 4 : Un consultant pour la création de la base de données mondiale sur les produits chimiques d'intérêt mondial achetés et opérationnels sans conflit d'intérêts.</p>	<p>Étape 2 pour les indicateurs 3 et 4 : d'ici l'année B, une base de données mondiale pour les produits chimiques d'intérêt mondial, accessible au public et administrée par le PNUE est en place pour permettre une prise de décision éclairée. Elle s'élargira au fil du temps en fonction des besoins, lorsque de plus en plus de pays lui feront rapport et si de nouveaux produits chimiques sont ajoutés à la norme de transparence ou si davantage de catégories de produits deviennent prioritaires.</p>
	<p>Indicateur 5 :</p> <p>Le nombre de pays qui ont adopté la norme mondiale de transparence pour les produits chimiques d'intérêt mondial dans leurs plans d'action nationaux et qui font rapport à l'ICCM pour alimenter la base de données mondiale.</p>	<p>Étape 3 pour l'indicateur 5 : Au cours de l'année C, 25 % des pays des Nations Unies font rapport à l'ICCM sur les substances chimiques contenues dans les produits conformément à la norme mondiale de transparence pour les produits chimiques d'intérêt mondial, et les données sont ajoutées à la base de données ; au cours de l'année D, 50 % ; au cours de l'année E, 75 % ; et au cours de l'année F, 100 %.</p>

Annexe A - Exemple de la manière dont une norme de transparence minimale globale peut être mise en œuvre dans la SAICM

Objectifs, indicateurs et jalons clés d'un plan de travail du CiP de la SAICM qui augmenterait considérablement le niveau d'ambition des travaux, centrés sur une norme de transparence mondiale

<p>Objectif Y :</p> <p>Les produits chimiques ou groupes de produits chimiques préoccupants au niveau mondial ont été identifiés et éliminés progressivement ou sont effectivement limités au niveau national, tout au long de leur cycle de vie, y compris les étapes de déchets, de manière à prévenir ou à limiter l'exposition des êtres humains et de l'environnement.</p>	<p>Indicateur 1 :</p> <p>X produits chimiques d'intérêt mondial de la norme de transparence mondiale ne peuvent plus être commercialisés légalement dans Y pays.</p> <p>Indicateur 2 :</p> <p>X produits chimiques d'intérêt mondial de la norme de transparence mondiale sont limités dans Y pays.</p>	<p>Étape 1 pour les indicateurs 1 et 2 :</p> <p>D'ici l'année A, 25 % des pays des Nations Unies auront mis en place une législation et des mécanismes d'application qui interdisent, prévoient un plan d'élimination progressive avec des dates d'expiration, ou restreignent au moins les produits chimiques de préoccupation mondiale B par rapport à la norme de transparence mondiale ; d'ici l'année C 50 % ; d'ici l'année D 75 % ; et d'ici l'année E 100 %.</p>
--	---	---

³⁶ The Terms of Reference for the committee will be to define criteria for disclosing information on chemicals of concern in products, including complimentary criteria for chemicals of global concern to address the gaps in existing chemical conventions and agreements

<p>Objectif Z :</p> <p>Toutes les utilisations non essentielles* de produits chimiques ou de groupes de produits chimiques préoccupants ont été identifiées, éliminées progressivement ou effectivement limitées.</p>	<p>Indicateur 1 :</p> <p>Un comité est en place pour cartographier les utilisations non essentielles*, conformément à la définition du protocole de Montréal, pour les produits chimiques d'intérêt mondial dans la norme de transparence mondiale.</p> <p>Indicateur 2 :</p> <p>Les utilisations non essentielles*, conformément à la définition du protocole de Montréal, cartographiées pour les produits chimiques d'intérêt mondial dans la norme de transparence mondiale.</p> <p>Indicateur 3 :</p> <p>Les politiques nationales et locales d'achat des gouvernements, des fabricants et des détaillants n'autorisent pas l'achat de produits pour lesquels des substances chimiques d'intérêt mondial figurant sur la liste de transparence mondiale ont été utilisées de manière jugée non essentielle conformément à la définition du protocole de Montréal.</p>	<p>Étape 1 pour les indicateurs 1, 2 et 3 :</p> <p>D'ici l'année A, 25 % des pays des Nations unies auront mis en place une législation et des mécanismes d'application qui interdisent, prévoient un plan de retrait progressif avec des dates d'expiration, ou restreignent au moins les produits chimiques de préoccupation mondiale B de la norme de transparence mondiale en référence au principe de Montréal d'utilisation non essentielle* ; d'ici l'année C 50 % ; d'ici l'année D 75 % ; et d'ici l'année E 100 %.</p> <p>*Les Utilisations non essentielles : Voir la notion d'"utilisation essentielle" dans la décision IV/25 relative au protocole de Montréal. Les deux éléments d'une utilisation essentielle sont qu'une utilisation est "nécessaire pour la santé ou la sécurité ou pour le fonctionnement de la société" et qu'"il n'existe pas d'autres solutions techniquement et économiquement réalisables". Toutes les autres utilisations sont considérées comme non essentielles</p>
--	---	---

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Health and Environment Justice Support (HEJSupport)
 Olga Speranskaya, olga.speranskaya@hej-support.org
 Alexandra Caterbow, alexandra.caterbow@hej-support.org

Swedish Society for Nature Conservation (SSNS)
 Andreas Prevodnik, andreas.prevodnik@naturskyddsforeningen.se
 Groundwork/Friends of the Earth South Africa
 Rico Euripidou, rico@groundwork.org.za

Canadian Environmental Law Association
Fe de Leon, deleconf@cela.ca

European Environmental Bureau
Dolores Romano, dolores.romano@eeb.org

BUND/Friends of the Earth, Germany
Manuel Fernández, Manuel.Fernandez@bund.net

Forum Umwelt und Entwicklung
Wolfgang Obenland, obenland@forumue.de

The Lung Association- New Brunswick
Barb MacKinnon, barb.mackinnon@nb.lung.ca

Women's Healthy Environments Network
Cassie Barker, cassie@womenshealthyenvironments.ca

RightOnCanada
Kathleen Ruff, kruff@starlynx.ca

Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Germany)
Susan Haffmans, susan.haffmans@pan-germany.org

PAN North America
Kristin S. Schafer, kristins@panna.org

PAN Aotearoa New Zealand
Meriel Watts, meriel@merielwatts.net

PAN UK
admin@pan-uk.org

Armenian Women for Health and Healthy Environment (AWHHE)
Gohar Khojayan, gohar.khojayan@gmail.com

Eco-Accord, Russia
Olga Ponizova, ecoaccord@gmail.com

Women Engage for a Common Future (WECF)
Johanna Hausmann, johanna.hausmann@wecf-consultant.org

TOXISPHERA, Brazil
Zuleica Nycz, zuleica.nycz@gmail.com

Greenwomen, Kazakhstan
Lidia Astanina, lidia.astanina@gmail.com

Chemical Safety Agency, Ukraine
Denis Pavlovsky, dpavlovskyi88@gmail.com